



COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 FEVRIER 2024

à 19h30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Catherine BUTET, Charles-Alexandre ORTONNE, Jean-Pierre GIRAUD, Joëlle RUBENS, Catherine BARRIERE, Françoise BRANCIARD, Julien FELLOTT, Sylviane AULAS, Marjorie GRIERE-FURTAK, Karine BOUDOT

Absents : Priscille DU MANOIR (a donné pouvoir à Jean-Pierre GIRAUD)
Hugues FELLOTT (a donné pouvoir à Catherine BARRIERE)
David THOMASSET (a donné pouvoir à Sylviane AULAS)
Didier COMBIER (a donné pouvoir à Joëlle RUBENS)
Béatrice BOUGAIN

Secrétaire de séance : Catherine BARRIERE

Le compte rendu du Conseil municipal du 18 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération – Approbation du compte administratif – exercice 2023

Madame le maire présente le compte administratif de l'exercice 2023.

Le résultat de clôture de la section fonctionnement est de 166 255.68€.

Concernant les dépenses, il est expliqué que le compte 60628 est utilisé comme un compte d'équilibrage. Il avait été affecté 53 957.82 € à ce compte.

Concernant les recettes, la commune a plus perçu que le prévisionnel, notamment en droits de mutation (25 000€ prévu pour un réalisé de 46 128.65€) et le périscolaire (30 000€ prévu pour un réalisé de 33 961€).

Le résultat de clôture de la section investissement est de 82 361.18€.

Concernant les dépenses, les postes les plus importants correspondent au remboursement des emprunts et aux travaux de voirie.

Pour l'aire de loisirs, le budget prévisionnel de 49 000 € correspondait au montant HT donné pour les dossiers de demandes de subvention. Pour cette raison, il est constaté un décalage entre le prévu et le réalisé. Il reste des factures à régler.

En dépenses d'investissement, la différence entre le prévisionnel de 320 142 € et le réalisé de 223 379.20 € correspond à l'installation de la pompe à chaleur de l'école qui n'a pas encore été payée en totalité.

Le fond de roulement des recettes d'investissement s'est un peu dégradé en 2023, mais il n'est pas inquiétant. En effet, l'année 2022 était confortable par rapport à 2023 et avait permis de faire des réserves qui sont utilisées avec un peu de décalage. Selon les dires de Monsieur Richard BIANCOURT, conseiller aux collectivités locales, la gestion reste saine.

Madame le Maire ne participant pas à la délibération, Madame Catherine Barrière, doyenne de l'assemblée, soumet la délibération au Conseil municipal. Il approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

2. Délibération – Approbation du compte de gestion de l'année 2023, dressé par Madame Sylvie Crussard, Perceptrice de Villefranche-s/s

Madame le Maire présente le résultat budgétaire de l'exercice 2023 dressé par Madame Sylvie CRUSSARD, Perceptrice de Villefranche-sur-Saône. Les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil municipal, par délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023.

3. Délibération – Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre bonus ruralité – Réhabilitation et rénovation énergétique d'un logement communal

Cette demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes concerne la réhabilitation et la rénovation de l'appartement situé à côté de l'auberge.

Le montant des dépenses prévues HT est de 92 505.43 €. Le montant de la subvention demandée est de 28 284.40 € et représente 30% de l'opération. Une autre subvention de 45 720 € est demandée à l'Etat (DERT 2024 – DSIL 2024). Le reste à charge pour la commune serait de 18 501.03 €, représentant 20 % du montant total.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

4. Délibération – Règlement intérieur des salles communales

Madame le Maire explique aux membres du Conseil qu'il convient d'apporter des précisions au règlement intérieur des salles communales. En effet, il est souhaité que soit indiqué que le matériel placé dans les placards de la salle de motricité ne doit en aucun cas être utilisé. Également, la salle de motricité n'étant pas une salle de réunion, il est interdit d'y manger.

Le règlement intérieur sera désormais affiché dans la salle.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte cette proposition à l'unanimité

5. Tour des commissions

5.1. Commission « Bâtiments »

La commune a pour projet la remise en état de la cloche à la volée de l'église. Deux devis sont présentés : l'un de 9 450.90 € de l'entreprise Paccard, et l'autre de 8 646 € de l'entreprise Bodet Campanaire.

Dans l'ancien cimetière, Madame le Maire informe que six tombes sont à l'état d'abandon (procédure d'abandon). Un devis remis par une entreprise des pompes funèbres s'élève à 2 500 € par tombe. Il comprenant le nettoyage et le vidage de la tombe.

L'ossuaire de l'ancien cimetière est plein, il convient de le fermer et d'en ouvrir un autre.

Après discussion, il est décidé d'entreprendre des travaux d'aménagement de l'ancien cimetière (avec création d'un nouvel ossuaire) et la réparation de la cloche.

5.2. Commission « Ecole »

Au niveau des effectifs, neuf nouveaux élèves sont prévus pour la rentrée 2024-2025.

Un courrier de l'inspection académique informe la commune qu'elle n'est pas concernée par la suppression de classe l'année prochaine.

Le Conseil municipal des Jeunes est en réflexion. Un groupe de travail élabore une enquête qui sera à distribuer auprès des élus pour connaître leur avis et réflexions.

Un projet de plantation de haies avec identification des essences (repérées préalablement dans la forêt) et plantation des arbres sur l'aire de loisirs est envisagé.

Il est constaté une absence de réunion depuis le 9 novembre 2023. Une prochaine réunion est programmée le 5 mars 2024 à 20h30.

Lors de la conférence sur la parentalité du 6 février 2024, 25 parents étaient présents. La commune va recevoir prochainement le questionnaire final distribué aux parents.

5.3. Commission « Urbanisme »

Un gros chantier sur le domaine public a été entrepris dans la montée du Trion pour l'évacuation des eaux sur 30 mètres. Le propriétaire n'en a pas informé préalablement la mairie.

Quelques déclarations de travaux sont en cours, un Permis de Construire est en cours à la Fouillouse, et un autre à Pierre Filant.

Des habitants du Grand Vernay demandent la détermination d'un chemin en limite de leur propriété.

Il est constaté des problèmes de voisinage au Cruizon.

5.4. Chemins communaux

La commission travaille sur le parcours de randonnée n°1 de 4,5 km (salle des fêtes – Le Quesnel -La Fouillouse – Le Pinay – Le Colongé – salle des fêtes). Il convient de rouvrir certaines portions des chemins communaux.

La commune devra envisager financièrement le balisage de ce parcours qui est plaisant et offre différents points de vue du village.

5.5. Commission « C.C.A.S »

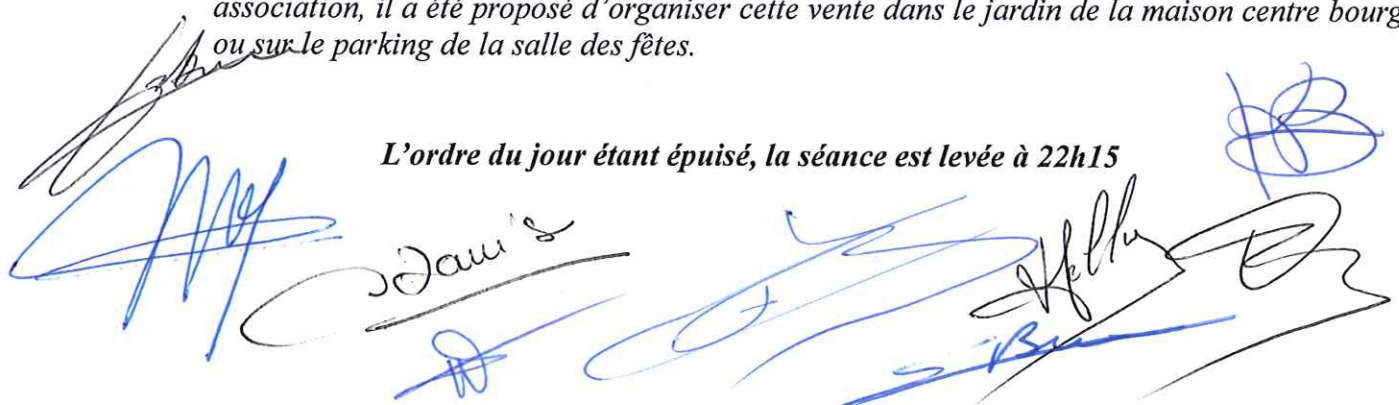
Lors de la coupure électrique d'une durée de 22 heures sur la commune le dimanche 12 février, Madame Sylviane AULAS et Madame Françoise BRANCIARD se sont rendues au domicile des personnes vulnérables, seules et fragiles. Deux rivoiliens l'ont aidé dans sa tâche.

Pour le repas des anciens du 24 février, 41 sont offerts et 14 sont payants. Le coût pour la commune est donc de 1 025 € sans les boissons (le repas unitaire préparé par l'auberge de Rivolet est de 25 €). Six personnes sont seulement prévues pour le service et le dressage des assiettes et un appel est lancé à des volontaires.

6. Informations et questions diverses

La classe en 1 souhaite organiser une vente de moules frites le dimanche 10 mars sur la place de la mairie à côté de la salle de motricité. Cette salle étant occupée par une association, il a été proposé d'organiser cette vente dans le jardin de la maison centre bourg ou sur le parking de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a large, stylized signature. In the center, a signature is written over the word 'Dau' (likely 'Dau' or 'Dau'). To the right, there are several more signatures, including one that appears to be 'Hella' and another that is more abstract. The signatures are scattered across the bottom of the page, some overlapping the text.